

Le programme des vacances d'été du 8 juillet au 30 août 2024

Pour les vacances d'été, la Ville de Mâcon propose un programme d'activités et de loisirs à destination des enfants et des jeunes.

Découvrez le programme complet et les modalités d'inscription ci-dessous.

Cet été, les enfants et les jeunes mâconnais pourront profiter d'un programme à la fois ludique, dynamique et amusant du 8 juillet au 30 août : centres de loisirs (de 3 à 12 ans), semaines thématiques (de 6 à 12 ans), Cap sports (de 6 à 12 ans) et accueils de proximité (de 6 à 17 ans).

Le programme des vacances d'été



Le programme des centres de loisirs



Le programme des semaines thématiques



Le programme du Cap Sports



Le programme des accueils de proximité

Les inscriptions

Centres de loisirs, semaines thématiques et Cap Sports

Les inscriptions seront ouvertes :

> à partir du samedi 1er juin pour les familles mâconnaises :

- le samedi 1er juin de 9h à 11h30 dans la salle du Pavillon, 5 impasse de l'Héritan à Mâcon ;
- à partir du mercredi 5 juin à l'accueil des services de l'Enfance et de la Vie scolaire (Annexe Lamartine 23 rue Mathieu, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Tél. 03 85 39 18 44). Pas d'inscription les lundi 3 et mardi 4 juin.

> à partir du lundi 17 juin à 8h30 pour les familles non mâconnaises à l'accueil des services de l'Enfance et de la Vie scolaire (Annexe Lamartine 23 rue Mathieu, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Tél. 03 85 39 18 44).

Modalités d'inscription



Pour toute nouvelle inscription, les familles doivent se munir des documents nécessaires et obligatoires ci-dessous :

- du carnet de vaccination de l'enfant ;
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- d'un numéro de téléphone en cours ;
- d'une attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant ;
- du numéro de Sécurité sociale ;
- d'un justificatif de prise en charge par le comité d'entreprise (lorsque nécessaire) ;
- d'un document CAF 71 indiquant le quotient familial (sinon tarif plein appliqué).

Les documents d'inscription sont téléchargeables en cliquant sur les liens suivants : [fiche de renseignements pour inscription](#) - [notice pour remplir la fiche de renseignements inscription](#) (https://www.macon.fr/fileadmin/medias/03_MACON_ET_VOUS/Familles/Les_centres_de_loisirs/Notice_pour_remplir_la_fiche_d_inscription.pdf) - [fiche sanitaire CERFA](#).

Afin de respecter la législation, les inscriptions pour les centres de loisirs seront closes 7 jours ouvrés avant le début des séjours (9 jours ouvrables) soit le mercredi à 17h.

La facturation est établie cinq jours après la fin des vacances. Le paiement s'effectue à réception de la facture.

RAPPEL : POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, TOUTES LES FACTURES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉES.

Accueils de proximité

Les inscriptions se déroulent directement dans les [structures de proximité](#).

Ouverture des inscriptions :

- > à partir du mercredi 12 juin pour les Points Enfants Loisirs (de 6 à 14 ans) en prenant rendez-vous au préalable à partir du mercredi 5 juin ;
- > à partir du lundi 1er juillet pour les Accueils Jeunes (de 14 à 17 ans).

<https://www.macon.fr/macon-et-vous/familles/les-activites-jeunesse/les-vacances-scolaires/le-programme-des-vacances-dete-du-8-juillet-au-30-aout-2024?>



HÔTEL DE VILLE DE MÂÇON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**